Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260126-DEL04_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALLOUESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard LE ROY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026

Présents : Gérard LE ROY, Maire, Martine AUDIC, Patrick LE POUL, Marie-Hélène JÉHANNO, Jean-Claude MORICE, Myriam DANIEL, Audrey CORFMAT, Marie-Andrée CORBEL, Magali LE GOFF, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Éric PEDRONO, Mickaël SÉVENO, Mickaël CONNAN

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JÉHANNO

Absent excusé : Régis LE MOGUEDEC

DELIBERATION N° 04 - 2026 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal

- **fixe** le montant des subventions 2026 comme suit :

Société chasse et pêche	150 €
Société chasse et pêche (piégeurs)	240 €
APEL école Ste Anne	150 €
ADAPEI papillons blancs	53 €
alcool assistance – la croix d'or	35 €
Association française contre la myopathie- Téléthon	35 €
Association des sclérosés en plaques	35 €
Association des veuves civiles	35 €
Association sportive du collège Guillevic	20 €/élève
ADMR Plumelec	76 €
Banque alimentaire	120 €
Banque alimentaire (droit d'accès à la distribution - cotisation annuelle)	
Classes de découverte et voyage d'études (élèves maternelles, primaires et collèges)	40 €/élève si séjour supérieur à 5 jours 20 €/élève si séjour inférieur ou égal à 5 jours
Vaincre la mucoviscidose	125
Échange et partage deuil	35 €
La truite locminoise	30 €
Le souvenir Français	100 €
Les restos du Cœur	120 €
Ligue contre le cancer	125 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260126-DEL04_2026-DE

Union départementale des sapeurs pompiers du Morbihan (pupilles du Morbihan)	50 €
Secours catholique	120 €
Solidarité paysans de Bretagne	25 €
Rêves de clown	50 €
Gem L'Harmonie	35 €
FNATH association des accidentés de la vie	25 €

- **rappelle** qu'une demande écrite et un Relevé d'Identité Bancaire conditionnent le versement des subventions,
- **maintient** la délibération numéro 29 - 2019 portant sur l'instauration du coupon sport d'une valeur de 15 €.
- **Rappelle** la délibération numéro 51-2019 précisant que la subvention voyage scolaire pour les élèves du collège public de Saint-Jean Brévelay est versée directement aux familles.

Pour copie conforme,
le Maire, Gérard LE ROY



Certifié exécutoire
le
Publié le 30/01/2026